

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 182-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.626

Déposée le: 09.06.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Stucki, Bern) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Manque à gagner suite aux réductions d'impôt

Ces 15 dernières années, les impôts ont baissé dans le canton de Berne : l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt sur le bénéfice, l'impôt sur le capital, l'impôt sur les mutations, l'impôt sur les véhicules à moteur.

Ces mesures sont censées accroître l'attrait du canton de Berne, mais elles ont surtout pour effet de réduire massivement les revenus du canton. Quant à l'impact sur le classement du canton dans la concurrence fiscale intercantonale, il est quasiment nul.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La liste ci-dessus des impôts qui ont baissé est-elle complète ? Dans la négative, elle sera complétée.
2. A combien estime-t-on le manque à gagner par année (prière d'indiquer les chiffres par catégorie d'impôt, pour les impôts cantonaux et pour les impôts communaux) ? Prière d'indiquer également le manque à gagner par catégorie d'impôt depuis la baisse.

3. Combien de sociétés de capitaux et de personnes physiques ont profité des baisses d'impôts (par catégorie) et combien n'en ont pas profité ? Prière de donner des estimations aussi précises que possible.
4. A combien le Conseil-exécutif estime-t-il le manque à gagner résultant pour le canton et les communes de la réforme de l'imposition des entreprises III ?